

Assemblée du Désert du dimanche 7 septembre 2014

Allocution de Ruth Whelan

Enfin libres !

I tell him how very hard I worked to find a balance, depicting the soldiers not as saints but also not as ordinary boys [...]

Robin Black, *Life drawing* (2014)

Enfin libres ! C'est ce cri de joie qui a fait les gros titres à la une de *Réforme*, le 31 octobre 2013, exprimant l'émotion ressentie quand les quatre otages du Sahel, dont Daniel Larribe, ont touché de nouveau le sol français après plus de trois ans de captivité. Trois cents ans auparavant, c'est sans doute ce même cri de joie qui passait de bouche en bouche à la fin du mois de juin 1713 et, de nouveau, au début du mois de mars de l'année suivante, quand se propageait la nouvelle de la libération de cent trente-six forçats protestants, et ensuite de quarante-quatre autres en 1714, qui avaient tous résisté aux nombreuses et souvent cruelles tentatives de les faire abjurer. Ayant essuyé des peines qui, dans le cas de certains d'entre eux, s'élevaient jusqu'à trente ans passés au bagne, ils étaient enfin « libres de tous liens », pour reprendre l'expression de Jean Marteilhe, qui figurait parmi les premiers à être détachés de leurs chaînes le 17 juin 1713.

Libérés à condition de quitter le royaume, et ceci, par ordre du roi, « sans aucun délai », un premier groupe de trente-six galériens est parti de Marseille par mer le 20 juin 1713, suivi à trois jours d'intervalle de deux autres, comportant chacun cinquante galériens, parmi lesquels se trouvaient des vieillards et des hommes rendus infirmes par les sévices graves exercés sur eux pendant leur captivité. Ayant débarqué à Villefranche, ils ont fait escale à Nice, qui dépendait à cette époque du duché de Savoie, et ensuite ils ont continué par terre, traversant le Piémont pour gagner un mois plus tard Genève qu'ils voyaient, nous dit Marteilhe, « avec une joie qui ne peut être comparée qu'à celle des Israélites à la vue de la terre de Canaan ». L'accueil a été des

plus chaleureux, tant de la part des notables que du peuple. Toujours selon Marteilhe, on répandait des « larmes de joie », on venait embrasser ces hommes « avec des expressions pathétiques de félicitations », et enfin « un bruit confus » s'élevait de la foule, « Mon fils, un tel, mon mari, mon frère, êtes-vous là ? » Questions posées évidemment par ceux qui espéraient retrouver, parmi ces rescapés, un parent happé par l'univers carcéral des galères.

Pourtant, seule une poignée des forçats libérés ont reçu l'autorisation de s'établir à Genève. Il fallait octroyer une pension à chacun des rescapés, et les puissances protestantes de l'Europe (surtout la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, mais aussi l'Allemagne), semblent s'être réparti cette charge. Un autre récit raconte donc l'arrivée à Zurich le 11 août suivant d'un groupe de galériens, dont vingt-et-un qui allaient y rester grâce à la pension qu'on se préparait à leur octroyer. Là, ce vendredi du mois d'août, s'est produite une scène aussi touchante qu'imprévue. Les galériens devaient être accueillis à la porte de la ville par le pasteur, les anciens (c'est-à-dire, les conseillers presbytéraux), et quelques membres de l'Église française. Mais quand ces notables y sont arrivés, l'affluence des Zurichois était telle qu'ils ont été obligés à remettre à plus tard le discours de bienvenue ; ils ont donc décidé sur-le-champ de prendre chacun un forçat par la main pour les conduire tous aux locaux prévus pour leur hébergement, et qui se trouvaient à l'autre bout de la ville. Il s'est alors formé le long des rues de Zurich une haie d'honneur que les forçats et leurs accompagnateurs réfugiés traversaient, n'entendant partout où ils passaient, nous dit-on, que « des soupirs de joie et des vœux en leur faveur ». Voici donc ces forçats, honnis par la couronne française mais accueillis ailleurs en héros, ce que le Proconsul Hirzel ne manquait pas de souligner dans son discours du lendemain à l'Hôtel de Ville, en leur attribuant le titre glorieux d'« incomparables héros aux combats spirituels ».

L'héroïcité des forçats pour la foi, comme de tous les prisonniers de conscience, avait suscité, depuis le début des arrestations, l'admiration des protestants d'Europe. Et cette admiration s'exprimait de nouveau dans le sermon prononcé le dimanche 13 août dans l'Église française de Zurich devant, nous dit-on, un auditoire « aussi grand que le lieu pouvait permettre qu'il fût ». On sent que le pasteur se fait le porte-parole d'une assemblée émerveillée par la « constance », la « persévérance », et la résistance de ces captifs libérés, fleuron d'une communauté broyée par la

persécution. Mais c'est justement là que le bât blesse ! La vue de ces hommes simples et droits, leur visage creusé, leur corps brisé par la captivité, soulevait de nouveau la question de l'insondable pourquoi, auquel nul ne sait répondre, ni même le prédicateur qui s'en tient à pointer du doigt le mystère impénétrable de Dieu. Il préfère donc s'arrêter sur une deuxième question, qui sans doute préoccupait aussi tout le monde, celle du comment, qu'il exprime ainsi devant l'assistance :

D'où venait, et d'où pouvait venir à des hommes faits comme nous, c'est-à-dire, sensibles aux moindres injures, impatients dans les plus petits maux, enclins à venger vivement une offense, ces vertus si au-dessus d'eux et de nous ?

Interrogation évidemment rhétorique à laquelle en bon prédicateur il va lui-même donner la réponse, non sans être conscient de la hardiesse qu'il a de parler à la place de ceux qui avaient enduré ces tribulations. S'il ose « être leur bouche », comme il s'exprime, c'est parce que les forçats délivrés semblent vouloir rester en retrait. Pour avoir leur réponse directe, ce qui permettra aussi de comprendre un peu leur réserve, il faut se reporter à d'autres sources, et surtout aux lettres envoyées depuis les galères, sachant qu'au moins trois de ces épistoliers étaient sortis des galères au mois de juin 1713.

Dans cette troupe de libérés qui attirait l'admiration des protestants d'Europe, il y avait deux frères, David Serres (dit le puîné), et son frère Jean (appelé le cadet), dont le frère aîné, Pierre, croupissait toujours dans les galères. Originaires de Montauban, les trois frères avaient été appréhendés sur la frontière de Savoie au mois de novembre 1685, alors qu'ils essayaient de gagner la Suisse. Ils ont été conduits à Grenoble, enfermés dans les prisons de la Conciergerie du Palais, et, le 24 mai 1686, condamnés aux galères pour délit de fuite. Hommes instruits et fort pieux, ils ont vite joui d'une autorité particulière auprès des autres forçats protestants, des gens simples pour la plupart, qu'ils encourageaient à la patience et, bien sûr, à la résistance. Ils étaient aussi tous les trois très impliqués dans la gestion des affaires tant matérielles que morales de ce que l'on appelait « notre Eglise souffrante ». Autant que les conditions de leur détention le permettaient, ils écrivaient clandestinement aux réformés de l'étranger, à ce réseau de soutien qui traversait l'Europe protestante, pour solliciter des secours qu'ils distribuaient ensuite secrètement à leurs compagnons

d'infortune. Ils exerçaient d'ailleurs un contrôle fraternel sur la conduite des détenus réformés, ayant participé avec d'autres à l'élaboration de règlements qui définissaient la discipline à observer afin d'assurer tant la pureté des mœurs que la persévérance dans la résistance. Évidemment le rôle capital qu'ils jouaient parmi leurs compagnons de souffrances les exposait à de graves dangers.

De toute façon, l'univers carcéral des galères, on le sait, était un univers impitoyable : la rame et les campagnes, la chaleur et le froid, le surmenage et la nourriture déplorable et insuffisante, l'épuisement et la maladie avaient vite raison des constitutions les plus robustes. A ceci s'ajoutaient, sous prétexte de maintenir la discipline, les coups distribués sans distinction par les sous-officiers des galères, ces comites et argousins dont la brutalité est devenue légendaire. Mais les « chiens de Huguenots », pour reprendre une des nombreuses injures proférées à leur égard, étaient soumis à des traitements tout autrement rigoureux, surtout ceux que l'on jugeait « obstinés » ou « opiniâtres », parce qu'ils refusaient d'abjurer et encourageaient leurs compagnons de faire de même. Tel était bien le cas des trois frères Serres.

A différents moments de leur longue captivité, ils ont dû endurer les deux sanctions les plus redoutées des galères : d'un côté, la bastonnade, cet affreux supplice qui s'infligeait au moyen d'un cordage trempé dans de la poix sur le torse nu des suppliciés, et, de l'autre, l'incarcération dans une des citadelles de Marseille, où les conditions de détention étaient atroces. En 1692, David, le puîné, fut le premier des frères à souffrir la bastonnade pour avoir refusé de tourner la tête vers la poupe des galères lorsqu'on y disait la messe. Quatre ans plus tard, sa correspondance avec l'étranger lui a valu une accusation injustifiée d'espionnage, suite à laquelle il a été incarcéré dans une succession de cachots jusqu'à peu avant sa libération ; il était d'ailleurs privé de tout contact avec l'extérieur pendant des années. En octobre 1700, ce fut le tour du frère aîné, Pierre; sur son refus de se découvrir pendant la messe — la fameuse affaire dite du bonnet — il a souffert deux fois la bastonnade, et a été aussitôt incarcéré dans un des plus profonds cachots du Château d'If. Enfin, Jean, le cadet, a connu à peu après un sort pareil à celui de ses deux frères ; jeté dans un cachot de l'Hôpital des forçats au mois d'octobre 1702, il a été transféré à If, lui aussi, quatre ans plus tard. Comme on le sait, toutes ces brimades et privations horribles n'ont pu

faire plier ni les trois frères ni les centaines de forçats protestants qui les affrontaient avec une résistance à toute épreuve. Néanmoins, cette résistance n'était pas toujours limpide, elle portait au contraire une certaine ambivalence.

Pour éviter de tomber dans le piège de l'hagiographie à l'égard de ces glorieux ancêtres, il est important à mon avis de leur restituer dans la mesure du possible une épaisseur humaine. Dans une lettre remarquable écrite de son cachot au Château d'If, le 8 janvier 1702, Pierre Serres revient sur cette terrible bastonnade endurée quinze mois auparavant. Le choc tant physique que psychique qui résultait de ce traumatisme semble toujours vif. Se rappelant le moment où on l'a étendu pour le battre, il raconte comment il s'était couvert le visage afin de cacher, dit-il, « une grande abondance de larmes » qu'il sentait couler de ses yeux, de peur que ses tortionnaires les interprètent comme des « témoins de [s]a faiblesse ». Quant à la douleur indicible qu'il ressentait quand les coups commençaient à pleuvoir, elle pénétrait, dit-il, « jusqu'aux os, jusqu'au plus profond du cœur », le suffoquant et le laissant sans voix. Mais il semble encore plus troublé par la peur qui le traquait quand on a annoncé à lui et aux autres suppliciés de l'affaire du bonnet, que la bastonnade reprendrait jusqu'à ce qu'ils consentent à lever leur bonnet. Assumant son rôle de chef spirituel auprès de ses compagnons d'affliction, il leur faisait, dit-il, « bonne mine, et au lieu de paraître timide, [...] les encourageai[t] de [s]on mieux ». Mais, en réalité, il était en proie à un violent conflit qu'il exprime ainsi :

Je disais merveilles à mon goût, et je voyais des compagnons résolus d'affronter les supplices, et la mort même. Mais il faut l'avouer (car que sert-il de faire ici le brave ?) pendant que je parlais en homme de cœur, et que je payais de contenance pour assurer les autres, je tremblais moi-même à chaque fois qu'on m'en parlait, par la crainte que j'avais qu'on ne fût prophète. La rage, et la cruauté avec laquelle notre impitoyable major nous traita, me jetait l'effroi dans l'âme toutes les fois que j'y pensais. Mes douleurs toutes récentes se présentaient à mon imagination. Chaque coup semblait peser un gros poids, et enfin je me disais à moi-même que je ne pouvais pas m'assurer de résister jusqu'à la mort, sous les rigueurs d'un supplice où la vie ne semblait être ménagée que pour prolonger le tourment et faire mourir de plusieurs morts, avant que de mourir en effet.

Si, par pudeur, les forçats parlaient peu des larmes ou de la douleur, de la peur ou du désespoir, de leur fragilité ou faiblesse, ils ne les éprouvaient pas moins. Après tout, ce n'étaient pas des saints de plâtre figés dans un héroïsme factice, mais bien des

hommes faits de chair et d'os, traversant avec peine une expérience limite qui s'éternisait, et voyant avec amertume la fleur de leur jeunesse se faner dans ces cachots qu'ils appelaient « le sépulcre des vivants ». Évitions donc de ramener leur expérience à une dimension unique qui risque de se dérober à la complexité du réel.

La réserve des forçats libérés au milieu de la réjouissance collective à Zurich correspond, je crois, à un sentiment de gêne souvent exprimé dans les lettres des frères Serres lors qu'un de leurs correspondants les traitait en héros. « Il s'en faut bien que je sois tel que vous le pensez », proteste Jean Serres en avril 1702. « Mes faiblesses et mes imperfections sont toujours si grandes que j'ai beaucoup de peine à me tenir debout dans le chemin de la justice, et que je n'y avance qu'en chancelant et en clochant misérablement des deux côtés » s'écrie David quelques années plus tôt. Il ne s'agit nullement d'une fausse modestie, mais plutôt d'une véritable humilité qui n'est pas sans rapport avec leur culture calviniste, puisque c'est elle qui avait formé ces hommes à se voir et à se dire « incapables d'aucun bien », pour reprendre une réminiscence de la liturgie réformée qui se trouve dans une lettre collective envoyée des galères en 1712. Cette anthropologie pessimiste du calvinisme a souvent eu mauvaise presse, mais elle émerge de ces lettres comme ayant des effets étonnamment toniques. En réalité, elle semble avoir autorisé les forçats à assumer pleinement leur fragilité, ce qui les amenait à s'ouvrir à Dieu dans une espèce d'abandon d'eux-mêmes qui est paradoxalement une des sources principales de leur force intérieure. S'inspirant de l'auteur de l'épître aux Philippiens, ils percevaient leur vie comme une œuvre qu'ils étaient appelés à accomplir, certes, mais dont la fin comme le commencement dépendait de Dieu. Même broyés par la souffrance, ils se voyaient donc comme détenteurs d'un pouvoir réel qui ne leur était évidemment pas naturel. Dans son donjon au château d'If, David Serres s'appuyait lui aussi sur les épîtres pauliniennes pour affirmer que ce pouvoir provenait « du miséricordieux Auteur de tout don parfait qui seul produit en nous avec efficace le vouloir et le parfaire selon son bon plaisir ». Autrement dit, ces chrétiens réformés étaient conscients d'appartenir à une économie divine non pas du mérite, mais plutôt du don gratuit, ce qui leur donnait la certitude que, même séquestrés et écrasés par le mal subi, ils n'étaient pas perdus des yeux de Dieu. Et c'est bien sûr cette assurance qui les faisait refuser qu'on attribue à eux une gloire qu'ils croyaient n'appartenir qu'à Dieu seul.

L'allégresse générale, tant des galériens libérés que de ceux qui les entouraient ce dimanche du mois d'août 1713, était quand même traversée de tristesse. On avait espéré une délivrance générale de tous les prisonniers de conscience protestants ; pourtant celle qui a eu lieu s'est avérée totalement arbitraire. Mais on ne les oubliait pas. Le marquis Jacques de Rochegude, qui avait longuement plaidé la cause des détenus huguenots auprès des puissances protestantes d'Europe, s'est remis à l'œuvre, recommençant plaidoiries et sollicitations en faveur de ce qu'il dénommait 'le triste reste' des galériens et prisonniers. Si Rochegude avait gagné depuis longtemps l'appui des pouvoirs protestants européens, ce fut l'intervention au mois de mars 1713 auprès de Louis XIV de la part de la reine Anne d'Angleterre qui avait enfin abouti. C'est donc de nouveau vers l'Angleterre que se tournaient les regards. Le 9 septembre de cette année, au synode tenu à Breda, en Hollande, une députation de douze forçats libérés était nommée pour aller à Londres implorer une nouvelle intervention de la part de la reine. Ainsi, les deux frères Serres, qui figuraient parmi les députés, ont quitté la Suisse pour se rendre en Angleterre, où ils sont arrivés le 21 octobre. Au courant du mois suivant, ils ont fait partie de la députation présentée à la reine Anne par l'intermédiaire des marquis de Rochegude et Miremont. Au nom des députés, Jean Serres l'a suppliée de « se souvenir » des « frères captifs », et le marquis de Miremont lui a remis une liste des noms des cent soixante-quatorze qui restaient encore enchaînés. Grâce à une nouvelle intervention diplomatique de la part de Sa Majesté Britannique, le roi de France a signé un ordre le 7 mars 1714 qui a accordé la liberté à quarante-quatre forçats, dont évidemment Pierre Serres. Et, enfin libre, après vingt-huit ans passées au bagne, Serres l'aîné s'est à son tour rendu à Londres pour plaider la cause des infortunés qui n'avaient pas eu part à cette nouvelle libération. Tant l'injustice subie renvoyait incessamment ces justes au combat pour promouvoir la justice.

Ruth Whelan
Maynooth University (Irlande)